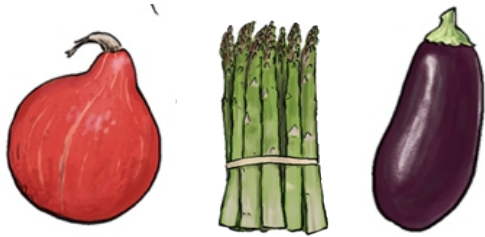


LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

AMAP du Thor



www.amap-le-thor-en-vert.fr



Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour but de créer un partenariat particulier entre un ou plusieurs producteurs et un groupe de consommateurs, fondé sur des principes d'engagement mutuel, solidaires et équitables.

Les membres des AMAP deviennent partenaires d'une exploitation agricole, en achetant en début de saison, une part de la production de la ferme.

L'agriculteur et les producteurs partenaires s'engagent, de leur côté, à fournir chaque semaine, à un prix fixe, des produits de qualité, cultivés dans le respect de la nature et de l'environnement. Ils sont garants de la transparence de l'origine des produits.

L'AMAP est plus qu'une distribution hebdomadaire de paniers de légumes, c'est avant tout un soutien à une agriculture locale et durable. Il s'agit d'un partenariat où producteurs et consommateurs collaborent dans un acte de solidarité et de partage de risques.

Une AMAP est aussi un lieu d'échange et de convivialité, où chacun peut devenir acteur de sa consommation, en prenant part à la vie associative.

Quelques principes

- Un lien direct producteurs/consommateurs
- Un soutien à une agriculture paysanne locale
- Le respect de la nature et de l'environnement
- Une économie solidaire
- Une alimentation saine à prix équitable

L'AMAP du Thor

Généralités

L'AMAP du Thor est une association loi 1901, fondée en mars 2009 à l'initiative d'un groupe de consommateurs et de producteurs du Thor et des environs.

Elle est affiliée à l'association Les AMAP de Provence, dont le but est de développer et d'animer le réseau des AMAP de la région PACA. Notre association se réfère à la Charte des AMAP qui définit les valeurs, principes et engagements des AMAP.

L'AMAP Le Thor en Vert compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, et a établi des partenariats solidaires avec une dizaine de producteurs du Vaucluse.

Adhésion

Les partenariats adhérents/producteurs sont établis via des contrats, signés en début de saison.

L'adhésion à l'AMAP implique un partenariat de base avec le maraîcher. Chaque adhérent peut, s'il le souhaite, compléter son panier de légumes d'autres produits proposés par les producteurs partenaires.

Les producteurs

Depuis le départ, l'AMAP du Thor a fait le choix de la diversité en proposant une palette de produits locaux.

Chaque semaine, **Antoine Esteban**, compose un panier diversifié et de saison, avec les **légumes bio** (label AB) qu'il cultive au Thor, sous abri et en plein champ.

Il fixe le prix du panier pour la période du contrat.

Carole Sanchez-Bernabeï, éleveuse au Thor (Label Bio Cohérence) fournit les **œufs**, les **volailles**, **conserves** et **huile de tournesol** sur commande.

Simon Grosjean, compagnon boulanger basé aux Vignères livre le **pain** (label AB) et les **brioches**, préparés suivant les commandes des adhérents.

D'avril à novembre, **Emmanuel et Stéphanie Cassard**, éleveurs aux Valayans apportent les **fromages** et

faisselles au lait de chèvre commandés.

De juillet à fin mars, **Pierre Clerc**, producteur (label AB) au Thor apporte chaque semaine des **pommes** ainsi que de **pêches, prunes, ou raisin** durant l'été.

A la saison, **Isabelle Chazelle** productrice (label AB) à Caromb propose **cerises, abricots, figes et raisin**.

De juin à septembre, **Frédérik Naus**, installé au Thor livre chaque mois du **miel**.

Plusieurs fois par an, à des dates échelonnées, des colis de viande sont proposés : **agneau** (label AB) d'**Antoine Legal** de l'Isle sur Sorgue, **veau** (label AB) de **Stéphane Estublier** de Senez, **porc** (viande et charcuterie) de David Aurand de Monteux.

Pierre Chanu, installé (label AB) sur le plateau de Sault, livre également des **légumes secs**, des **farines** et des **huiles essentielles** plusieurs fois dans l'année.

Distributions

Les distributions ont lieu le mardi et le vendredi, de 18h00 à 19h00. L'adhérent choisit son jour de distribution en début de contrat.

A son arrivée sur le lieu de distribution, l'adhérent signe le cahier d'émargement pour nous permettre de comptabiliser le nombre de paniers distribués.

En cas d'absence le jour de distribution, l'adhérent s'engage à faire récupérer son panier par une personne de son choix. Attention à bien lui indiquer les produits à retirer. En cas d'impossibilité, merci de nous prévenir de votre absence, par mail ou en vous adressant aux coordinateurs généraux, lors de la précédente distribution. Tout panier non retiré est perdu.

Renouvellement des contrats

Les contrats sont renouvelés tous les 6 mois ..

- Saison printemps-été > d'avril à septembre
- Saison automne-hiver > d'octobre à mars

Bénévolat

L'AMAP Le Thor en Vert est gérée bénévolement par une équipe de coordinateurs qui assure le lien entre les producteurs et les adhérents. L'équipe se réunit mensuellement avec Antoine Esteban pour organiser la vie de l'AMAP, gérer les distributions, avancer sur les projets, évoquer les difficultés rencontrées...

Chaque adhérent a l'opportunité de prendre part à cette organisation en s'impliquant selon ses disponibilités et compétences. N'hésitez pas à vous rapprocher des coordinateurs pour intégrer l'équipe de bénévoles actifs.

Vie associative

Pour favoriser les échanges et créer une vie associative, des événements sont régulièrement organisés : ateliers participatifs sur l'exploitation d'Antoine pour découvrir le travail de la terre et lui prêter main forte, participation aux manifestations locales (journée des associations, fête de la biodiversité), manifestations diverses (projection de film, journées festives pour visiter les exploitations...).

Un blog dédié aux actualités de l'AMAP a été créé. N'oubliez pas de le consulter...

NB : Toutes les idées sont les bienvenues (proposition de projets, bénévolat, partenariats producteurs, articles de recettes pour le blog), pensez à nous en faire part lors des distributions.

Départ

L'adhésion à une AMAP représente un engagement qui peut paraître contraignant (régularité des distributions, choix des légumes etc.) En cas de difficulté n'hésitez pas à nous en parler, nous pourrions peut-être vous conseiller.

NB : Chaque renouvellement de contrat représente un véritable challenge pour l'équipe, car il nous faut maintenir l'équilibre du nombre d'adhérents.

En cas de départ, merci de nous informer quelques temps à l'avance pour organiser au mieux l'accueil de nouveaux adhérents.

Solidarité

Et bien sûr, n'oubliez pas de parler de l'AMAP autour de vous : familles, amis, voisins seront peut-être intéressés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de distribution :

Route de Caumont, 500 m environ après l'établissement de l'horticultrice F. Geniès, sur la droite en allant vers Caumont

Contact :

contact@amap-le-thor-en-vert.fr

Blog de l'AMAP :

www.amap-le-thor-en-vert.fr

En cas d'empêchement de dernière minute :

Tel Antoine : 06 84 54 17 76